

<http://www.ujfp.org/spip.php?article6510>

UJFP

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE :
Malgré l'abrogation du
délit de
solidarité, la**

**DÉLINQUANTS
SOLIDAIRES**

SI LA SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTRANGERS EST UN DÉLIT,
ALORS NOUS SOMMES TOUS DÉLINQUANTS.

d...tion des solidaires !

Date de mise en ligne : vendredi 13 juillet 2018

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Sans-papiers, réfugiés, migrants, exilés -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Par les associations intervenant à Grande Synthe, le 13 juillet 2018.

A Grande Synthe, aujourd'hui, il est impossible aux bénévoles non-français de venir en aide aux migrants.

Depuis jeudi 28 juin, à Grande Synthe, les bénévoles britanniques, et souvent l'ensemble des bénévoles non-français, appartenant à des associations britanniques et françaises se voient refuser l'accès au terrain où (sur)vivent des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants dans des conditions indignes.

Sur ce terrain, comme tous les jours, des bénévoles viennent à la rencontre des personnes exilées pour leur distribuer des tentes, des sacs de couchage, de la nourriture, les informer sur leurs droits et les possibilités de mise à l'abri et leur apporter des soins.

Comme souvent, les forces de l'ordre sont présentes à l'entrée du terrain.

Mais depuis le 28 juin, cette présence policière s'accompagne d'un contrôle d'identité quasi-systématique des bénévoles. Un tri est donc opéré au faciès entre supposés exilés et bénévoles, puis un second tri par contrôle d'identité entre français et non-français. « Seuls les français entrent » peut-on entendre dans la bouche des policiers de faction. Ce contrôle d'identité n'a, en revanche, pas entraîné d'interdiction d'entrée sur le terrain pour les bénévoles étrangers les 11 et 12 juillet. La fin du tri est-elle définitive ?

Le vendredi 29 juin et le lundi 2 juillet, le tri a pris un caractère disproportionné, puisque des bénévoles britanniques ont été interpellés et emmenés au commissariat de police. Ils et elles ont finalement été relâchés plus de trois heures plus tard, après avoir dû donner leurs empreintes digitales sous la menace d'une garde-à-vue.

Les raisons de cette interdiction sont inconnues. Aucune explication n'est donnée aux bénévoles étrangers lors de leur refoulement.

Tous les représentants des autorités auxquelles nous nous sommes adressés se renvoient la responsabilité de cette décision.

Alors qu'à Calais, le harcèlement et la pression subies par les bénévoles et militants se poursuit, Grande Synthe devient un terrain supplémentaire de cette politique suspicieuse de la solidarité. Aujourd'hui, l'État discrimine les solidaires.

La décision du conseil constitutionnel relative au droit de solidarité ne concerne-t-elle que les ressortissants français ? Les gestes de fraternité sont-ils interdits aux étrangers ? Nous poursuivrons nos actions de solidarité, et nous soutiendrons tous les solidaires, qu'ils ou elles soient français ou non.

Signataires

Associations intervenant à Grande Synthe

ACC Minorite s visibles

ADRA France - antenne de Dunkerque AMiS

ATD Quart Monde Dunkerque Auberge des migrants Bethléem

DROP Solidarite

Entraide de l'Église Protestante Unie de Dunkerque Gyne cologie sans frontières

La Cimade Nord Picardie

Ligue des droits de l'Homme - Dunkerque

MRAP Dunkerque Me decins du Monde Refugee Women's Center Salam Nord/Pas-de-Calais WISE

Autres organisations

Collectif des De linquants solidaires

Bagage rue

Collectif Fraternite Migrants Bassin Minier 62

Emmau s France

Fédération des Associations de Solidarite avec Tous.te.s les Immigre .e.s (FASTI) Groupe d'Information et de Soutien des Immigre .e.s (GISTI)

Itinérance Dieppe

La Cabane juridique

Sud Éducation

Syndicat de la Magistrature

Terre d'errance

Union syndicale Solidaires

Utopia 56

Contact presse :

Brice Benazzouz, Me decins du Monde // 06 50 37 77 03

Magali Delambert, La Cimade Nord Picardie // 06 71 48 32 11

Caroline Cotet, Refugee Women's Center // 06 03 96 40 72